IOA: approfondissement en psychiatrie

EXPERTISE CLINIQUE

Ref : ECSUG01B



Compétences visées

Assurer sa mission d'organisation et d'accueil de patients présentant des signes psychiatriques au sein d'un service d'urgence.

Objectifs et contenus

Positionner son champ de compétences et de responsabilité dans l'organisation et l'accueil

- Le cadre réglementaire et fonctionnel de la psychiatrie aux urgences.
- L'accueil du patient et de son entourage.
- La méthodologie du triage, les échelles de tri permettant un triage efficace.
- Le travail sur protocole en IOA.
- La communication et l'écoute.
- La gestion des risques.

Gérer les situations à dimension relationnelle

- Les signes cliniques ou troubles psychiatriques aux urgences.
- La gestion du stress et les situations critiques les plus souvent rencontrées à l'accueil.
- La mise en œuvre des attitudes d'écoute pour chaque situation.

Formaliser le rôle de l'IOA dans les situations et les pathologies psychiatriques rencontrées à l'accueil

- L'évaluation clinique et sociale à l'arrivée du patient : entretien d'accueil.
- Le processus et les critères de tri : processus de tri, évaluation des niveaux de gravité, échelle de tri (GENEVE, CIMU, ESI, MANCHESTER, ATS, échelle FRENCH).
- L'orientation des patients qui résulte de l'évaluation.
- La gestion des flux et la sécurisation de la salle d'attente.

Méthodes

- · Apports cognitifs.
- · Cas pratiques.
- Élaboration d'outils.

Personnes concernées

Professionnel du Service d'Accueil d'Urgence, IOA généraliste.

Valeur ajoutée

Cette formation est articulée au référentiel IOA 2004, réactualisé en 2020 (Société Française de Médecine d'Urgence) et au référentiel de compétences IDE en médecine d'urgence 2008 (Société Française de Médecine d'Urgence).

Pré-requis

Aucun

Dispositif d'évaluation

L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail , notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Les points forts de cette formation sont

Une formation infirmier organisateur de l'accueil aux urgences est cruciale pour améliorer l'efficacité du service d'urgence en :

- favorisant la gestion optimisée du flux de patients,
- renforçant la prise en charge initiale,
- mobilisant les ressources en cas de situations de soins à orientation psychiatrique,
- améliorant la gestion du stress et des situations d'urgence,
- améliorant la relation avec le patient et son entourage.

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- L'article D. 6124-18 du code de la santé publique dispose que "Lorsque l'activité de la structure des urgences ou de l'antenne de médecine d'urgence le justifie, l'équipe comprend en outre un infirmier assurant une fonction d'accueil et d'organisation de la prise en charge du patient".
- Décret n°2004-802 du 29 Juillet 2004, code de la santé publique, relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.
- Référentiel infirmière organisatrice de l'accueil. Société Française de Médecine d'Urgence réactualisé, 2020.
- Référentiel de compétence Infirmier en médecine d'urgence SFMU, 2008.
- Le triage en structure des urgences. Recommandations formalisées d'experts. Société Française de Médecine d'Urgence, 2013.
- Grille FRENCH 2018 de triage IOA. Version 1.2.
- Référentiels de la Société Française de Médecine d'Urgence. Pour un pacte de refondation des urgences Rapport Plan National. Ministère des Solidarités et de la Santé Décembre 2019.
- Santé.gouv.fr. Les protocoles de coopération. Mise à jour le 09.08.2024.
- Le décret n°2023-1374 du 29 décembre 2023 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de médecine d'urgence. A consacré la possibilité de réorienter le patient qui s'est initialement présenté aux urgences vers la médecine de ville (cabinet libéral, maison médicale de garde, maison de santé pluriprofessionnelle, consultation spécialisée, etc.).
- DGOS. Guide sur la réorientation à l'entrée des urgences. Juillet 2024.
- HAS Certification des établissements de santé pour la qualité des soins Version 2025.
- Mission d'information sur la prise en charge des urgences psychiatriques. Rapport parlementaire. Décembre 2024.

Mise à jour le : 05/03/2025